

Image not found or type unknown



Délais légal de livraison d'un véhicule acheté

Par **pascal49**, le **10/03/2013 à 16:30**

Bonjour, rnJe viens de commander une voiture d'occasion à un garage Peugeot de Cholet. Ils ont refusé de me livrer la voiture immédiatement en prétextant que la loi leur faisait obligation de respecter un délais d'une semaine entre la date de commande et la date de livraison du véhicule. Je précise que sur le document que j'ai signé il n'est pas fait mention de délais de rétractation et que j'ai versé un acompte donc que je ne puis pas me dédire. Ce prétendu délais d'une semaine est-il légal ? ou bien cache t'il autre chose ? **merci**